



s		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 15 - 8 h 25	Surveillance 10 min.					
8 h 25 - 8 h 28	Accueil et déplacement	Cette plage horaire est comblée par chaque enseignant qui enseigne à la première période.				
8 h 28 à 9 h 28	Cours 60 min.		Anglais 1 ^e et 2 ^e année	Anglais 3 ^e et 4 ^e année		Éduc. Phys. 5 ^e et 6 ^e année
9 h 28 - 9 h 31	Accueil et déplacement	Cette plage horaire est comblée par chaque enseignant qui enseigne à la première période.				
9 h 31 à 10 h 31	Cours 60 min.	Éduc. phys. 1 ^e et 2 ^e année	Anglais 1 ^e et 2 ^e année	Anglais 3 ^e et 4 ^e année Anglais 5 ^e et 6 ^e année	Musique 5 ^e -6 ^e année	Éduc. phys. Maternelle 4 ans – 5 ans
10 h 31 - 10 h 34	Accueil et déplacement	Cette plage horaire est comblée par chaque enseignant qui enseigne à la deuxième période.				
10 h 34 - 10 h 48	Récréation 14 min.					
10 h 48 - 10 h 51	Accueil et déplacement	Cette plage horaire est comblée par chaque enseignant qui enseigne à la troisième période.				
10 h 51 à 11 h 51	Cours 60 min.	Motricité 5 ans et 4 ans		Anglais 5 ^e et 6 ^e année		Éduc. Phys. 3 ^e -4 ^e année
11 h 51- 11 h 53	Accueil et déplacement	Cette plage horaire est comblée par chaque enseignant qui enseigne à la troisième période.				
11 h 53 - 13 h 08	Dîner 75 min.	Cette plage horaire est sous la responsabilité des surveillants du midi. En situation d'urgence, le personnel de l'école peut être interpellé.				
13 h 08 - 13 h 11	Accueil et déplacement	Cette plage horaire est comblée par chaque enseignant qui enseigne à la quatrième période.				
13 h 11 à 14 h 11	Cours 60 min.	Éduc. phys. 3 ^e et 4 ^e année			Musique 1 ^e et 2 ^e année	
14 h 11 - 14 h 14	Accueil et déplacement	Cette plage horaire est comblée par chaque enseignant qui enseigne à la quatrième période.				
14 h 14 - 14 h 28	Récréation 14 min.					
14 h 28 - 14 h 31	Accueil et déplacement	Cette plage horaire est comblée par chaque enseignant qui enseigne à la cinquième période.				
14 h 31 à 15 h 31	Cours 60 min.	Éduc. phys. 5 ^e et 6 ^e année			Musique 3 ^e et 4 ^e année	Éduc. phys. 1 ^{ère} -2 ^e année
15 h 31 - 15 h 34	Déplacement	Cette plage horaire est comblée par chaque enseignant qui enseigne à la cinquième période.				
15 h 34-15 h 44	Surveillance 10 min.					